

Accord Cadre de prestations immobilières d'accompagnement du maître d'ouvrage Groupement de commande Rectorat de Mayotte

Numéro de l'accord cadre :

2	0	2	4	2	1	4	V	R	E	T	A	1	3	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Numéro du marché subséquent :

U	M	A	Y	-	2	0	2	6	-	0	5	-	C	T	C
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

FICHE DE CONSULTATION POUR L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT

Pouvoir adjudicateur

Université de Mayotte

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Le Président de l'Université

Comptable public assignataire

Le comptable de l'Université de Mayotte

Objet du marché subséquent

Mission de contrôle technique de la construction pour la création d'un service santé étudiante et réaménagement de bureaux à l'Université de Mayotte

Remise des offres

Date limite de réception : 14 jours à compter de la date de publication à 11h heure de Mayotte

Intitulé du projet	Création d'un service sante étudiante et réaménagement de bureaux de l'Université de Mayotte
Lieu du projet	8 rue de l'université - Iloni Commune de Dembéli – Mayotte.
Budget travaux prévisionnel alloué au projet et durée des travaux	- Budget travaux : 815 000,00 € HT - Durée globale de l'opération : 31 mois, comprenant 19 mois pour les études et les travaux, auxquels s'ajoutent 12 mois de délai de parfait achèvement (GPA).
Description des enjeux et des objectifs du projet	En attendant les futures grandes constructions, l'établissement a fait le choix à travers ses solutions à très court-terme, d'optimiser l'occupation des locaux existants et par la même occasion, rénover l'intérieur du bâtiment principal qui n'a pas bénéficié de gros entretiens ni de renouvellement que très récemment (2023). Cette situation limite l'expression de la vie étudiante dont les seuls locaux disponibles restent la cafétéria avec une capacité de 250 repas pour 2 000 étudiants et une salle d'études de 53 m². Afin d'améliorer la vie étudiante, le choix a été fait par les instances dirigeantes d'exploiter les espaces extérieurs ombragés et transformer certains espaces intérieurs en les destinant à une activité de vie étudiante. C'est dans ce cas de figure que les locaux des agents techniques (au RDJ du bâtiment A) vont être transformés en espace de santé étudiante tout en réaménageant par la même occasion d'autres espaces en bureaux avec le déménagement du service technique en lieu et place du local des archives (RDC). Le projet de création d'un service sante étudiante et réaménagement de bureaux est situé dans le bâtiment A « Atrium » de l'Université de Mayotte. Le bâtiment A est composé de trois niveaux et accueille différents usages et activités : salles de cours, laboratoires, espaces de restauration, bureaux des personnels, auditorium, bibliothèque, ainsi que divers locaux administratifs et techniques. Il s'agit d'un bâtiment fortement fréquenté par les étudiants, les personnels et les différents usagers de l'Université. L'un des principaux enjeux du projet réside dans la réalisation des travaux en site occupé, tout en assurant la continuité de service et le maintien des activités universitaires. L'organisation et le phasage des travaux devront permettre de limiter les nuisances, de maintenir les circulations et les accès aux différents locaux, et de garantir la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux. Les opérateurs économiques de type architectes, économistes de la construction, bureaux d'études Tout Corps d'Etat (TCE) ou spécialisés en structure, électricité, climatisation, ... constituent parmi les compétences exigées pour l'exécution de la présente mission. <i>Voir le programme technique</i>

Périmètre de projet	Bâtiments A – Atrium <i>Voir les plans en annexe du programme.</i>
---------------------	---

Projets connexes	Sans objet.
Présentation des parties prenantes	• Université de Mayotte (MOA) • Maîtrise d'œuvre : en cours de désignation • CSPS : en cours de désignation • OPC : en cours de désignation
Date de démarrage de la mission (date prévisionnelle)	Novembre 2026
Missions demandées au titulaire de l'accord cadre pour cette opération :	<u>Mission de base :</u> • Mission L : Solidité des ouvrages et des équipements indissociables • Mission S : Sécurité des personnes dans les constructions <u>Missions complémentaires :</u> • Mission P1 : Solidité des éléments d'équipement dissociables • Mission Ph : Isolation acoustique • Mission VIEL : Vérification initiale des installations électriques • Mission Hand : Mission de coordination en matière d'accessibilité des personnes handicapées • Mission Hand Att : Mission d'assistance et d'accompagnement pour la prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées

Critères d'attribution	N1. Equipe proposée pour réaliser la mission en précisant les compétences et expériences de chaque intervenant : noté sur 30 points • composition et adéquation de l'équipe avec la mission ; • compétences de chaque intervenant ; • qualifications et spécialités ; • expériences sur des opérations comparables ; • expérience en CTC ; • connaissance et expérience des travaux en site occupé . N2. La méthodologie du candidat pour respecter les exigences contractuelles, techniques et environnementales du projet : noté sur 30 points • compréhension du projet et de ses contraintes ; • pertinence de la méthodologie proposée ; • organisation des différentes missions de CTC; • organisation des visites, réunions et suivi de chantier ; • cohérence entre méthodologie, moyens humains et délais. N3. Délai global de l'opération : noté sur 10 points Le candidat fournira un calendrier prévisionnel global détaillant la phase « études » et « la phase travaux ». La note attribuée au titre du délai sera calculée selon la formule suivante : $\text{Note N3 à sur 10} = 10 \times \frac{\text{Délais le moins disant}}{\text{Délais de l'offre}}$
------------------------	--

	N4. Prix de l'offre : noté sur 30 points La note attribuée au titre du prix sera calculée selon la formule suivante : $\text{Note N4 à sur 30} = 30 \times \frac{\text{Prix le moins disant}}{\text{Prix de l'offre}}$
Liste des pièce jointe dont l'attributaire devra nécessairement prendre connaissance avant de soumettre une offre	• Un acte d'engagement. • La lettre de consultation indiquant le contexte, le contenu de l'offre, les missions demandées et la date de remise des offres. • Le cadre de réponse. • La BPU à compléter sur la base des prix de l'accord-cadre. • Le CCAP N° 2024-214-REC-ETA-135 (Accord Cadre multi attributaire de prestations immobilières d'accompagnement du maître d'ouvrage). • Le programme technique et ses annexes